## ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

## ARRETE

## POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE LA MENANTILLE DURANT DES TRAVAUX SUR LE RESEAU DES EAUX USEES

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

## ARRETE

Article 1 : À compter du lundi 14 mars 2016 à 7 heures et jusqu'à la fin des travaux sur le réseau d'eaux usées,

- la circulation sera interdite sauf riverains, rue de la Ménantille, entre la rue du Parc et la rue du 11 Novembre 1918.
- Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.
- Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 15 février 2016

Le Ma

David VALENCE